

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_045-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 045

Participation financière de la commune pour l'acquisition en VEFA de 13 logements sociaux « L'Îlot Vert » par Patrimoine SA Languedocienne

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Le bailleur social PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE envisage l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) au promoteur immobilier au promoteur immobilier AXIAS Promotion de 13 logements locatifs sociaux (9 PLUS et 4 PLAI) composés de 6 T2, 6 T3 et 1 T4, au sein du programme « L'ilôt vert » dont il sera le bailleur et le gestionnaire.

Le programme comprend une surface habitable de 709,59 m².

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, les 3/4 de l'aide apportée par la Communauté de communes correspondent à 28 006,76 € et le quart dévolu à la commune à 9 335,59 €.

Ce partenariat financier est formalisé par la signature d'une convention tripartite, ci-annexée, entre le bailleur social, la commune et la Communauté de communes.

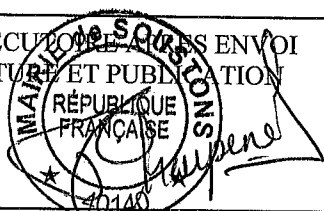
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer la participation financière de la commune de Soustons à hauteur de 9 335,59 € pour la construction de 13 logements locatifs sociaux dans le programme « L'ilôt Vert » ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le projet de convention de partenariat à intervenir entre la commune, le bailleur social et la communauté de communes, tel qu'annexé à la présente, ainsi que toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRÈS ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 08/07/2025

Mme Le Maire,



Soustons, le 01 juillet 2025

Madame le Maire

FRANCAISE

Frédérique CHARPENEL.

